

L'outre-Mer, une survivance de l'utopie coloniale républicaine ?

Françoise Vergès

L'Outre-Mer aujourd'hui, ce sont des territoires répartis dans des aires culturelles très diverses : les Caraïbes et l'Amérique (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon), le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna), l'océan Indien (Mayotte, La Réunion et les îles Éparses) et l'Antarctique. Ces territoires n'ont pas tous le même statut¹, ni la même histoire, ni la même économie, ni le même peuplement, ni les mêmes cultures. Ils partagent tous cependant un passé colonial et un présent qui en garde des traces (économies fragiles, faible industrie, fort taux de chômage, fortes inégalités).

Que connaît-on en France de l'histoire de ces « outre-mers » ? De leurs cultures ? De leurs luttes ? Quelles images, quelles représentations, quels événements sont rattachés à ces espaces ? On a pu y faire son service militaire, y avoir enseigné, avoir de la famille qui y travaille, y avoir été en vacances... Mais quels stéréotypes, quels clichés ont accompagné ces voyages ? Ces terres, « françaises » dans la loi, restent en dehors du récit national, des grands débats, et même très souvent de l'information. Ainsi, les statistiques nationales sur quelque sujet que ce soit (éducation, chômage, urbanisation, santé, racisme, salaires...) n'incluent *jamais* les outre-mers. L'appellation « outre-mer » n'aide d'ailleurs pas à donner sens à

1 Départements d'Outre-Mer (DOM) et régions d'Outre-Mer (ROM) : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion ; collectivités d'Outre-Mer (COM) : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon ; Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

ces espaces. Historiquement, elle a tout simplement remplacé le terme « colonial » dans le discours administratif et ce glissement sans bruit a perpétué l'impression d'un anachronisme sur lequel ni l'opinion française ni la recherche ne considèrent qu'il est essentiel de s'appesantir.

Que sont les outre-mers ?

Il y a donc *des* outre-mers, mais dont l'image est vague, brouillée : quand, comment et pourquoi ces terres ont-elles été rattachées à la République française ? Pourquoi sont-elles toujours françaises ? Parmi ces espaces oubliés, ceux issus de la première colonisation – Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion – constituent un cas particulier : reliques de l'Empire prérévolutionnaire (ils sont colonisés au XVII^e siècle) et prérépublicain (donc antérieures à l'Empire colonial constitué à partir de 1830 et qui s'agrandit sous la III^e République), ces territoires ont connu l'esclavagisme, le système de plantation, l'« engagisme »², le travail forcé et le colonialisme. La fin du statut colonial en 1946 et la transformation en départements d'outre-mer n'ont pas signifié pour ces sociétés l'accès à l'égalité qu'elles réclamaient. Elles ont progressivement presque disparu de la conscience française, où elles n'occupent plus aujourd'hui que l'espace de l'exotisme, de la « douceur » et de la « gaieté » créoles, associé à une série d'images clichés – doudous, palmiers, volcans, vahinés, plages, bons musiciens, Chamoiseau, Kassav... –, mais très rarement à celles de sociétés dont l'histoire est complexe et qui furent pluri-religieuses et pluriculturelles dès leur naissance. L'État, lui, a oscillé entre paternalisme, cet avatar du racisme, indifférence, négligence et répression.

Cette situation rend difficile leur définition : ce ne sont plus des colonies, mais ce ne sont pas des territoires indépendants et ils restent soumis à des politiques d'exception à la fois positives et négatives (lois spéciales ou exception dans la loi pour tenir compte des retards structurels). Cette question de terminologie n'est pas sans conséquences : n'entrant pas dans des catégories clairement identifiables, ces espaces sont rejetés à la marge, leurs populations renvoyées à des clichés (assistés, Rmistes, communautaristes). Un terme peut cependant être suggéré : celui de « postcolonialité ».

2 Après l'abolition de l'esclavage en 1848, les colons, tant à La Réunion que dans les Antilles françaises, remplacèrent les esclaves en « important » des travailleurs « engagés » (Indiens, Chinois, Malais, Malgaches, Mozambicains...), soumis à des conditions de vie et de travail proches de celles de l'esclavage.

La postcolonie ne qualifie pas strictement un régime d'indépendance nationale, mais une situation où perdurent des effets du régime colonial, tout en connaissant de nouvelles expériences engendrées par le déclin des productions locales (sucre, banane, ananas), l'entrée dans l'espace européen (difficulté de rivaliser avec les économies du continent : éloignement de la métropole, coût de la main-d'œuvre), la mondialisation (compétition avec les pays émergents), l'augmentation du nombre de diplômés, l'émergence de revendications de réparation historique (mémoire de l'esclavage, du colonialisme) et d'affirmation de différence culturelle. Ce sont des *postcolonies*.

Une diversité propre aux outre-mers

Dans les DOM postesclavagistes, c'est paradoxalement dans la lutte contre les inégalités que la dynamique de l'interculturalité, de la créolisation a trouvé son principal moteur. En effet, les groupes d'origines diverses qui fondent les populations des outre-mers se sont souvent retrouvés autour d'une demande d'égalité, pour mettre fin aux injustices dont ils étaient, tous, victimes. Ce constat met en cause les analyses qui voient dans la différence culturelle un danger pour la République. Car c'est sur leur diversité même que les populations de ces outre-mers ont construit leur unité.

L'opposition entre différence culturelle et démocratie, entre pluralité religieuse et République, est une opposition opportuniste et idéologique. Toute demande de différence culturelle est vue *a priori* comme une demande communautariste et, s'il est vrai que certaines politiques identitaires s'appuient sur une compréhension essentialiste de l'identité, la République ne peut s'en prévaloir pour éviter d'aborder sa multiculturalité. L'émergence d'affirmations identitaires, de demandes de reconnaissance d'histoires et de mémoires héritées du colonialisme ne peut être simplement attribuée à un désir de repli narcissique. Le débat opposant « républicains » rigides aux « communautaristes » essentialistes fait abstraction de l'histoire, les uns soulignant la nécessité d'une abstraction universaliste, les autres celle d'une identité atemporelle, mais chaque logique masque ses politiques d'exclusion. *Le repli républicain répond au repli identitaire.*

Cette opposition a trouvé ces derniers temps un écho dans les médias nationaux qui se traduit dans le vocabulaire de la lutte entre « modernes » et « obscurantistes ». Il est cependant établi aujourd'hui qu'il n'existe pas une seule modernité, une seule manière d'être moderne, l'europpéenne. Au-delà de ces querelles et de ces postures d'évitement, le retour sur le colonialisme sous toutes ses formes (esclavage, travail forcé, engagisme, indigénat) est un

travail d'histoire qui révèle les formes complexes, les croisements, les territoires produits par les va-et-vient entre métropole et colonie.

Car, ou bien on accepte que les individus et les groupes aient une histoire, une mémoire et une culture singulières à partir desquelles se construit un *récit partagé*, ou bien on exige que chacun devienne citoyen ou membre d'une communauté à partir d'un effacement radical de sa singularité. C'est dans la confrontation des mémoires et des histoires singulières que peut se dégager un récit partagé, qui n'empêche pas la survivance de ces mémoires et histoires singulières. Le récit partagé n'est pas effacement des conflits et des responsabilités, il les éclaire au contraire, mais ne se constitue pas en acte d'accusation.

L'histoire coloniale, dans sa forme ancienne – célébration de l'Empire colonial français – ou dans sa forme critique – faire apparaître les zones d'ombre de l'aventure coloniale –, se soucie peu de l'Outre-Mer. « Ni nationales, ni complètement coloniales³ », ces terres signalent une impasse dans le récit colonial et postcolonial et ce choix permet d'analyser la présence/absence de l'Outre-Mer dans la longue durée. C'est cette *inexistence*, cette *insignifiance* qui fait cependant sens, car elle révèle le statut ambigu de ces terres. Le récit amnésique de la République témoigne d'une profonde ambivalence : aucune présence des colonies dans les grands ouvrages historiques qui fondent l'idée de la nation et l'affirmation de la grandeur de la colonisation française. Je l'ai dit ailleurs : on ne peut sauver la colonisation comme fait politique. Elle a institué l'arbitraire et l'exception. Les pratiques interculturelles qui ont vu le jour en situation coloniale attestent de la capacité des êtres humains à résister, à transgresser les normes et à franchir les barrières qui leur sont imposées, mais elles ne justifient pas la colonisation.

Une histoire qui est une non-histoire...

Partir de cette insignifiance, de cette ambivalence, pour la creuser, en épuiser le sens, nous renseignera sur les raisons d'une minoration. Interroger à partir de leur place marginale toute une série d'affirmations et de présupposés semble pertinent. En marge de l'histoire coloniale, absents de l'histoire nationale, absents de la problématique postcoloniale (car cette dernière est strictement associée, à tort, avec les pays qui se sont libérés de la tutelle coloniale), les outre-mers demeurent un espace exclu de l'histoire tout en faisant partie de l'espace républicain. Il existe d'autres raisons à cette

3 Myriam COTTAS, « Le silence de la nation », *Outre-Mers*, tome 90, n° 338-339, 2003, p. 21-45.

invisibilité : point de récits héroïques, point de possibilité pour les Français de s'identifier à une posture de résistance morale et politique (comme pour l'Algérie). L'indépendance politique de l'ancien territoire colonisé permet un retour sur le fait colonial, car deux regards s'affrontent, se croisent : celui de l'ex-colonisé et celui de l'ex-colonisateur. Mais devant cette situation singulière de postcolonialité, le chercheur est perplexé.

Penser la présence/absence des outre-mers, c'est penser deux espaces à la fois : le territoire outre-mer *et* le territoire métropolitain. L'un et l'autre appartiennent aujourd'hui au même corps politique (la République). La constitution du territoire outre-mer *précède* cependant l'avènement de la République. Non seulement celle-ci en hérite à la Révolution, mais elle les revendique comme « partie intégrante » de la France. Cette continuité entre le rêve des Bourbon et celui de la République donne à ces espaces une dimension singulière : vue des colonies, la « métropole » apparaît comme la « France éternelle » plutôt que comme la République ; et, vu de la métropole, l'Outre-Mer apparaît comme le rêve d'une colonisation réussie, une utopie coloniale, sans massacres de natifs, sans génocide.

Cette *mémoire ambiguë* (absence et présence) est particulièrement intéressante à analyser pour étudier les manifestations de fracture coloniale, de mémoire niée et d'histoire marginalisée. Il faut penser la multiterritorialisation de la relation (métropole/colonie) et sa configuration dans le temps prérévolutionnaire, esclavagiste, colonial puis postcolonial. Le point de départ d'une relecture de ces histoires croisées, c'est l'absence de l'esclavage dans le récit national, malgré sa présence dans les mémoires locales. L'absence est un symptôme de la difficulté d'intégrer l'histoire coloniale notamment dans ses manifestations les plus anciennes, la traite négrière et l'esclavage. On connaît les difficultés d'intégrer la figure du colonisé, mais celle de l'esclave reste la grande absente ⁴.

Un sentiment de « pas assez »

La présence dans le corps national de descendants d'esclaves et de citoyens colonisés jette un autre éclairage sur la « fracture raciale », car elle révèle de manière encore plus forte la résistance à analyser le poids du racisme colonial sur la société française. S'il est difficile de recenser de

4 Voir le rapport rendu au Premier ministre en avril 2005 par le Comité pour la mémoire de l'esclavage : *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, <www.comite-memoire-esclavage.fr>.

manière précise les discriminations en France, celles subies par les originaires des outre-mers sont encore moins connues.

Le fort mouvement migratoire des DOM vers la France commence dans les années 1960, organisé par le Bumidom⁵. Les Antillais sont massivement employés dans les services publics, surtout en Île-de-France, mais dans les postes les moins qualifiés. Les Réunionnais sont répartis sur tout le territoire et sont employés en majorité dans le privé. Contrairement aux idées reçues, cette immigration ne va pas de soi et « les services sociaux constatent, du moins en région parisienne, que les difficultés des familles des Domiens sont tout à fait identiques à celles que rencontrent tous les immigrés en France⁶ ».

Les difficultés à l'embauche, à l'accès au logement, à la promotion que connaît la première génération d'immigrés sont vécues encore plus difficilement par les générations suivantes qui ont acquis des diplômes leur faisant espérer de meilleures carrières que leurs parents et ont une relation plus distendue avec la terre d'origine. Cette dernière est souvent fantasmée, car mal connue. Alors que les premières générations se mobilisaient autour de revendications catégorielles (congé au pays, retour au pays), celles d'aujourd'hui ont investi les terrains de la mémoire et de l'affirmation identitaire. Le silence sur la traite, l'esclavage et le colonialisme a entraîné des phénomènes de mémoire compensatoire qui se sont emparés du vocabulaire victimaire pour exiger une repentance. Le débat politique et économique est marginalisé au profit de la mémoire, ce qui conduit parfois à une surenchère de la demande mémorielle. Mais d'autres formes d'expression existent, surtout à travers les musiques urbaines, et les demandes de reconnaissance s'expriment sur plusieurs terrains. L'expérience d'être de l'Outre-Mer continue à se vivre sur plusieurs territoires physiques et imaginaires.

Le 23 mai 1998 à Paris, lors du cent cinquantième anniversaire de l'abolition de l'esclavage, des dizaines de milliers d'Antillais, Guyanais et Réunionnais défilèrent pour protester contre le slogan gouvernemental « Tous nés en 1848 », qui donnait au décret d'abolition une dimension de mythe fondateur, et pour honorer la mémoire des esclaves. La loi du 10 mai 2001 tendant à reconnaître la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité a joué ensuite un rôle déterminant car elle a suscité une attente de

5 Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-Mer : service créé par l'État, chargé d'organiser le départ des Antillais, Guyanais et Réunionnais vers la France métropolitaine.

6 Claude-Valentin MARIE, « Les populations des DOM-TOM en France », *Hommes et Migrations*, n° 1090, mars 1986.

gestes symboliques et concrets dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de la culture. Cependant, domine chez les originaires d'Outre-Mer le sentiment d'un « pas assez ».

La revendication d'un devoir de mémoire de l'esclavage demeure centrale dans les revendications des Domiens. Mais c'est parfois au risque d'oublier que les situations coloniale et postcoloniale ont aussi lourdement pesé sur le présent. L'esclavage est à la fois obscur et éblouissant, obscur car il reste inconnu, éblouissant car il occupe tout l'espace de son éclat sombre. L'abolition, qui aurait dû en diminuer l'éclat et en éclairer les ombres, a partiellement failli à sa tâche. L'oubli s'installe en France et dans les colonies, où personne n'a l'idée de recueillir les témoignages des esclaves affranchis qui survivent cependant dans la mémoire populaire. L'abolition, comme le fait très justement remarquer Myriam Cottas, fonde l'« effacement des colonies du débat politique et du récit historique ⁷ ».

L'utopie coloniale inscrit l'espace colonial postabolition comme un espace de régénération sociale, mais au prix d'un déni des contradictions et des inégalités qui se perpétuent. Les républicains veulent croire que leur seule volonté, la seule application des principes transformeront une colonie où a sévi l'esclavage en société harmonieuse. C'est donner aux principes plus de pouvoir qu'ils n'en ont et oublier que la société ne se gouverne pas seulement par des principes. La *citoyenneté paradoxale*, une *citoyenneté colorée*, que j'ai analysée ailleurs (être citoyen *et* colonisé) ⁸, est un symptôme de cette relation qui produit inclusion *et* exclusion. La citoyenneté, l'égalité, la fraternité sont infléchies : citoyens mais colonisés, égaux mais pas complètement ⁹, frères mais petits frères.

L'abolition de l'esclavage en 1848, remarquait Aimé Césaire en 1948, fut une date « à la fois immense et insuffisante ». L'approche morale, la condamnation ne suffisent pas. L'esclavage fut un système social, culturel et économique qui exigea une organisation complexe : du guerrier qui capturerait un individu au planteur qui l'achetait, il fallait passer par toute une série d'étapes, de métiers, d'intermédiaires. Le développement de la recherche sur la traite et l'esclavage (domaine très négligé en France) fera que ces deux

7 Myriam COTTAS, « Le silence de la nation », *loc. cit.*, p. 22.

8 Françoise VERGÈS, *Abolir l'esclavage : une utopie coloniale. Les ambiguïtés d'une politique humanitaire*, Albin Michel, Paris, 1999.

9 Faut-il rappeler que, jusqu'à la fin des années 1980, les taux des aides sociales ou du salaire minimum ont été inférieurs dans les DOM à ce qu'ils étaient en France métropolitaine. En revanche, les salaires des fonctionnaires y étaient plus élevés qu'en France métropolitaine. La notion d'égalité est donc variable : c'est un principe abstrait et aménagé selon les espaces.

événements perdront de leur caractère insondable et que le présent pourra être appréhendé dans ses dimensions complexes.

L'impact actuel de l'esclavage dans les sociétés d'Outre-Mer est multiple : foncier fortement inégalitaire, importance de la « couleur », rapport conflictuel au travail manuel, faible diversification de l'industrie, honte et ressentiment ; mais aussi une langue et une culture créoles, une tradition orale vivante, archive d'une histoire oubliée par les savants. L'esclavage pèse encore à cause du silence qui l'entoure. L'esclavage signait l'*inexistence sociale*, la *mort sociale* d'individus. La reconnaissance de cette histoire se pose comme demande de reconnaissance d'humanité, d'*existence sociale*. La recherche historique révélera la complexité du monde esclavagiste et post-esclavagiste et redonnera à celles et ceux qui luttèrent contre le régime colonial la place qui leur est due.

Ces terres, reliques de l'Empire colonial monarchique, dessinent les « lignes de fracture de l'universalisme républicain », écrit Myriam Cottas. Il faut pousser plus loin cette remarque : l'étude de ces terres et de leurs populations révèle une certaine continuité entre monarchie et République. Elle témoigne de la persistance d'une utopie européenne, celle d'une colonie harmonieuse. C'est peut-être dans cet espace liminal que s'origine l'utopie coloniale républicaine qui reprend et poursuit le vieux rêve européen d'une société réconciliée, loin des conflits et des divisions. On connaît le destin de cette utopie. Mais aujourd'hui, la *diversité des outre-mers*, ces espaces où se joue une altérité que la République semble avoir du mal à intégrer et à reconnaître, met en cause ces vestiges d'une utopie coloniale.

Décolonise ta pensée !

Le **C.R.E.D** - Collectif Racisé.e Et Décolonial milite à Rennes depuis 2017 contre le racisme, dans une perspective décoloniale. Il cherche à promouvoir un antiracisme politique par le biais d'actions, événements et par la diffusion de supports de réflexion, comme cette brochure.

Toute reproduction et diffusion non commerciale sont vigoureusement recommandée.

Fichiers sources | <http://revers.vindictte.com/brochures/>

Autres ressources :

<http://lmsi.net>

<http://www.etatdexception.net/>

<http://indigenes-republique.fr>

Contact | cred@riseup.net **Diffusion** | Rennes / Octobre 2017